

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)¹

Table des matières

Quand utiliser un EFVP?	2
Qu'est-ce qu'un EFVP et pourquoi on doit faire ça au sein du syndicat?	2
1. Définir le projet (À remplir)	3
2. Établir les rôles et responsabilité dans le projet (À remplir).....	4
Les renseignements personnels impliqués dans le projet	4
3. Inventaire des renseignements personnels impliqués (À remplir)	4
4. La circulation des RP tout au long du projet.....	5
5. Analyser et évaluer les facteurs relatifs à la vie privée	5
Afin que le syndicat se conforme adéquatement à ses obligations veuillez :	6

¹ Le présent document est une adaptation du *Guide d'accompagnement : réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* produite par la CAI. <https://www.cai.gouv.qc.ca/espace-evolutif-modernisation-lois/thematiques/evaluation-facteurs-relatifs-vie-privee/>



Quand utiliser un EFVP?

Dès qu'il y a un projet (nouveau ou qui est modifié) qui implique la collecte ou le traitement de renseignement personnel.

L'évaluation doit être remplie par le ou la responsable du projet, et ce, dès le début du projet, bien avant sa mise en place.

Qu'est-ce qu'un EFVP et pourquoi on doit faire ça au sein du syndicat?

L'EFVP est une démarche préventive visant à mieux protéger les renseignements personnels et à mieux respecter la vie privée des personnes physiques.

Elle consiste à considérer tous les facteurs qui auront un impact positif ou négatif pour le respect de la vie privée des personnes concernées.

Ces facteurs sont :

- La conformité de votre projet à la législation applicable à la protection des renseignements personnels et le respect des principes qui l'appuient
- L'identification des risques d'atteinte à la vie privée engendrés par votre projet et l'évaluation de leurs impacts;
- La mise en place de stratégies pour éviter ces risques ou les réduire efficacement.

Ce processus vise d'abord à protéger les personnes physiques concernées par ces renseignements. Il vise aussi la mise en place de mesures adéquates pour respecter vos obligations en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, l'EFVP permet d'éviter des problèmes que causerait une gestion inadéquate (plaintes, incidents de sécurité, poursuites judiciaires, atteinte à l'image, etc.).



Détermination du projet et des renseignements personnels impliqués

1. Définir le projet (à remplir)

Présenter les grandes lignes du projet : en quoi consiste-t-il? Quel était le contexte quand l'idée de ce projet est apparue? Quelle est/était la situation au moment de son lancement? Quel est l'échéancier de sa mise en œuvre?

Quels sont les principaux objectifs qui motivent la mise en place du projet? (Vouloir mieux connaître nos membres, offrir un nouveau service, contrer la fraude, se mettre en conformité avec une nouvelle réglementation, etc.)



2. Établir les rôles et responsabilités dans le projet (à remplir)

- Qui sont les intervenants au sein de votre organisation
- Quels sont leurs rôles et leurs responsabilités (en incluant les responsables de la protection des renseignements personnels et de la sécurité de l'information);
- Qui sont les intervenants extérieurs (par **exemple**, vos fournisseurs de services, vos partenaires, autres organisations que vous impliquer, etc.);
- Qui seront les utilisateurs de votre service et quelle clientèle sera impactée ?

Nom	Poste (spécifier si c'est interne ou externe du syndicat)	Responsabilités

Les renseignements personnels impliqués dans le projet

3. Inventaire des renseignements personnels impliqués (à remplir)

Catégories des renseignements (case à cocher)	Support de conservation (case à cocher)	Est-ce un renseignement sensible ? (oui ou non)	Échange bidirectionnel avec un tiers (nommer le tiers)	Accès hors Québec (case à cocher)
<input type="radio"/> Emploi <input type="radio"/> Éducation <input type="radio"/> Santé <input type="radio"/> Finance	<input type="radio"/> Physique <input type="radio"/> Numérique			
<input type="radio"/> Emploi <input type="radio"/> Éducation <input type="radio"/> Santé <input type="radio"/> Finance	<input type="radio"/> Physique <input type="radio"/> Numérique			



4. La circulation des RP tout au long du projet

À partir de l'inventaire produit, il est important de comprendre à quel moment du parcours dans le projet les RP sont potentiellement à risque. Il est conseillé de remplir un schéma du parcours dans le projet.

Voici le parcours d'un RP dans un projet (il est à noter que toutes les étapes de cycles de vie ne se retrouvent pas dans tous les projets).



Pour une définition de chacune de ces étapes, consulter la page de la CAI : <https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/protection-des-renseignements-personnels-1/>

5. Analyser et évaluer les facteurs relatifs à la vie privée

Respecter les obligations et les principes de protection des renseignements personnels

Vous devez vous poser les questions suivantes :

- a) Respectez-vous les obligations et les principes de protection des renseignements personnels pour chacune des catégories de renseignements personnels, à chacun des points d'interaction et tout au long du cycle de vie des renseignements?
- b) Sinon, quelles sont les modifications que vous devriez apporter à votre projet pour que vos obligations et les principes soient respectés?



Éléments à prendre en considération afin que le syndicat se conforme adéquatement à ses obligations

Déterminer le niveau de sensibilité des RP (voir document intitulé *Déterminer le niveau de sensibilité des RP*)

Repérer et décrire les risques sur la vie privée (consulter le document intitulé *IC et évaluation du risque de préjudice*)

